Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629059-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents (25) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (4) : M. NOIRBENT (pouvoir à M. CONAN), M. SIMON (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme LE BRETON).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/059 Gestion des eaux pluviales – Constitution d'une servitude de passage à Kerprézé

M. le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux de réseaux d'eaux pluviales vont être réalisés à Kerprézé. Ces travaux vont permettre le bon écoulement des eaux pluviales de voirie sans inonder les propriétés voisines car à ce jour il n'existe pas d'exutoire sur le domaine public.

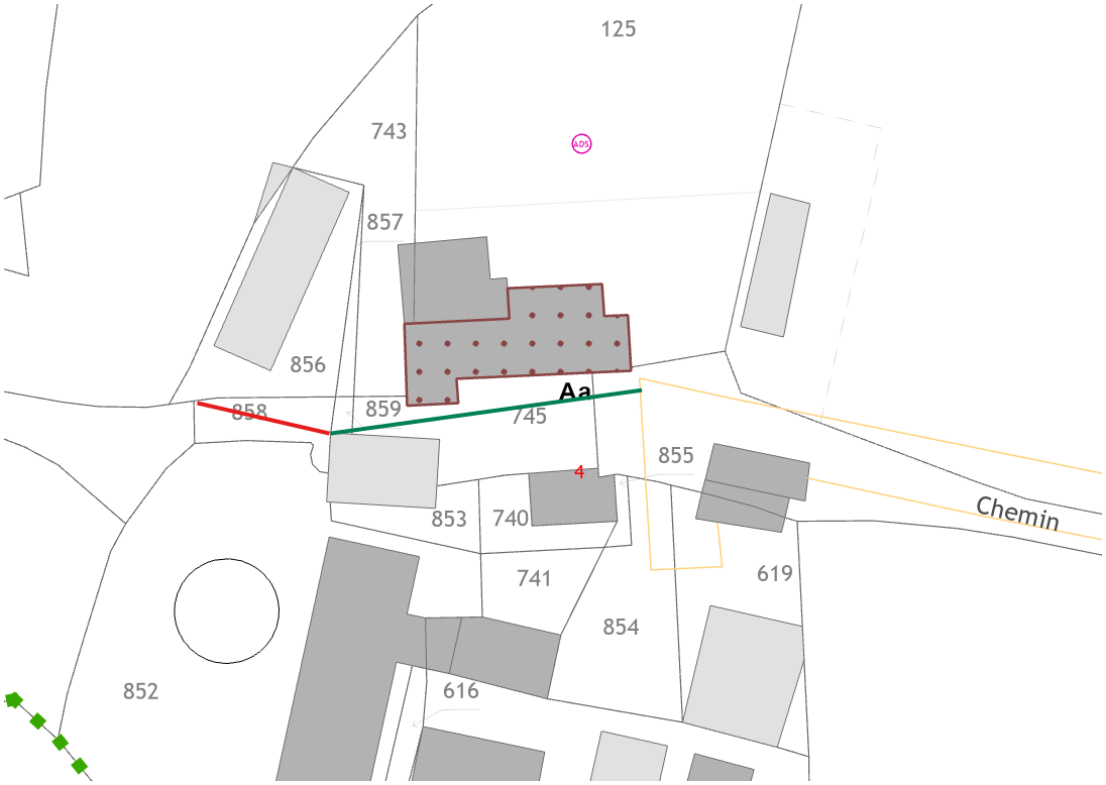
Deux propriétaires privés seront concernés par ces travaux :

- Monsieur RALLE nous autorise à buser les parcelles K 134, K 745, K 859. Il s'engage à ne rien construire sur la zone de servitude et à laisser l'accès aux services compétents pour l'entretien et les réparations des installations.
- Monsieur LE CORRE nous autorise à buser la parcelle K 858. Il s'engage à ne rien construire sur la zone de servitude et à laisser l'accès aux services compétents pour l'entretien et les réparations des installations.

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629059-DE

Kerprézé :



Servitude parcelle M. LE CORRE
Servitude parelle M. RALLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** la signature des actes de servitude avec Messieurs RALLE et LE CORRE pour les travaux d'eaux pluviales à Kerprézé.
- **DE DIRE** que ces servitudes seront actées sans indemnisation.
- **DE DIRE** que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette servitude, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 2 juillet 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 03/07/2026
Qualité : MAIRE